

LES PREMIÈRES APPLICATIONS DE L'ÉLECTRICITÉ
AUX GRANDES ORGUES

# l'Orgue Électrique
# N'EST PAS
# d'Origine Américaine

PAR

**Albert PESCHARD**
DOCTEUR EN DROIT
Ancien organiste du grand orgue de Saint-Étienne de Caen



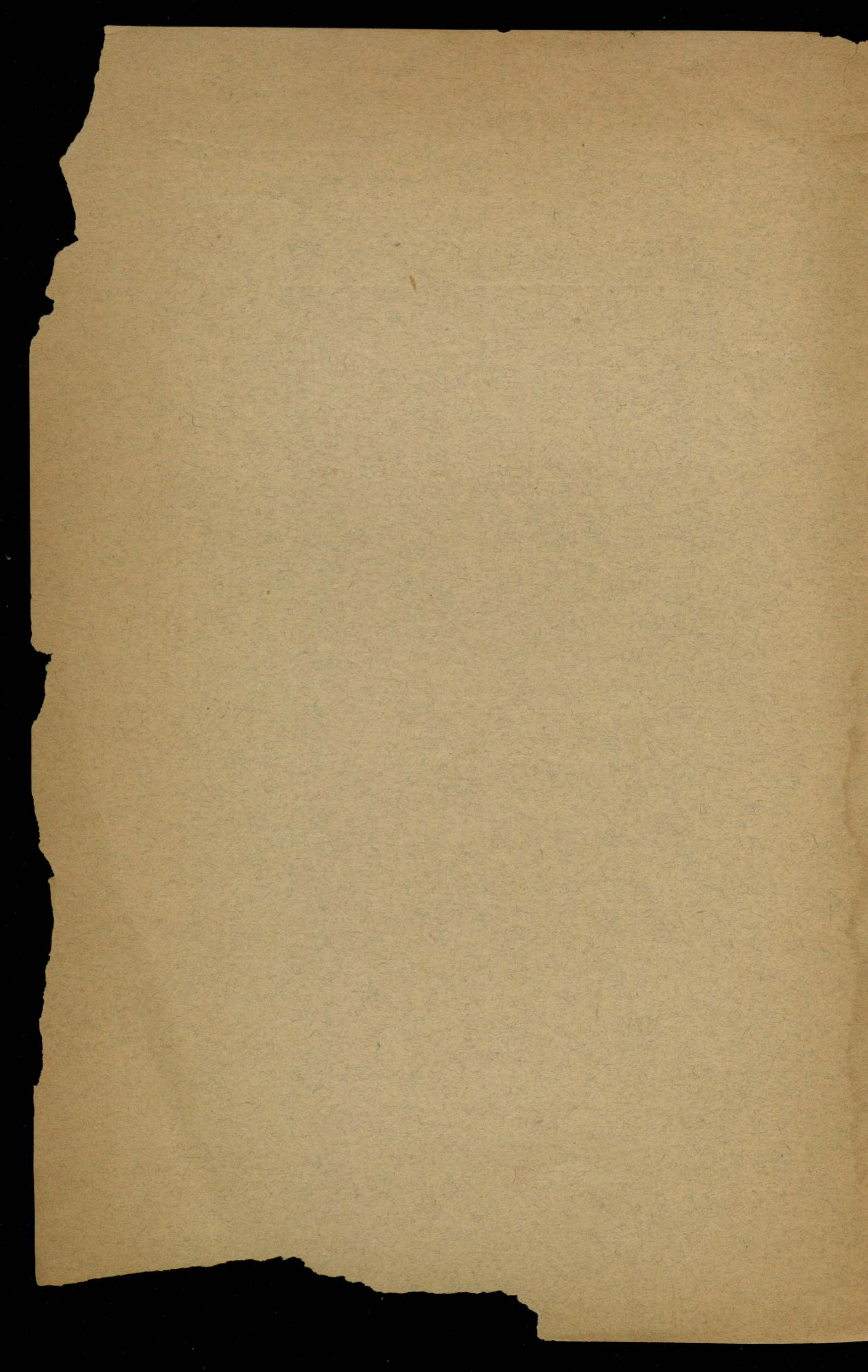



PARIS
IMPRIMERIE LAROUSSE
17, RUE MONTPARNASSE, 17

Juillet 1892







LES PREMIÈRES APPLICATIONS DE L'ÉLECTRICITÉ
AUX GRANDES ORGUES

# l'Orgue Électrique
## N'EST PAS
# d'Origine Américaine

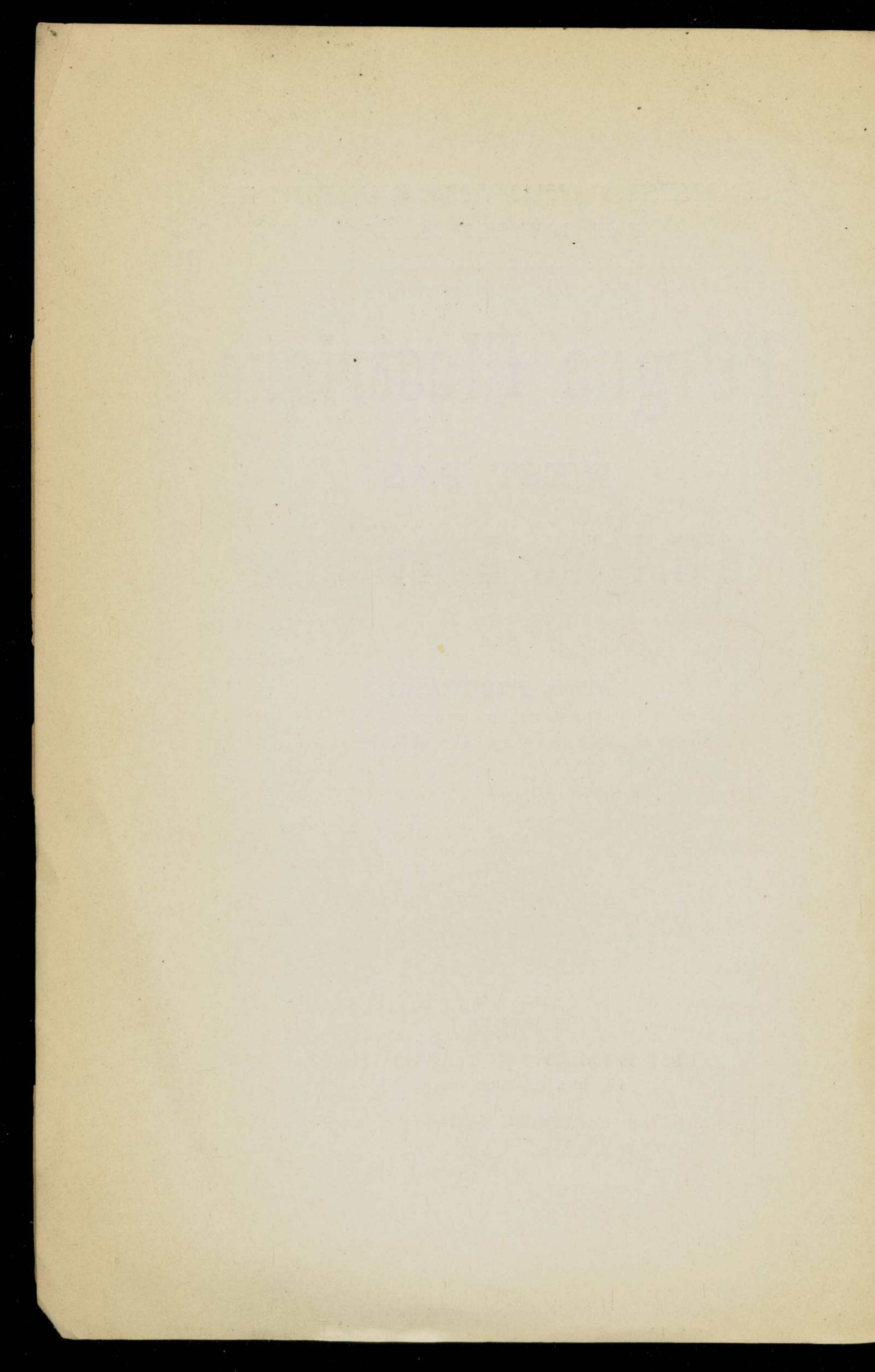
PAR

**Albert PESCHARD**
DOCTEUR EN DROIT
Ancien organiste du grand orgue de Saint-Étienne de Caen



PARIS
IMPRIMERIE LAROUSSE
17, RUE MONTPARNASSE, 17

Juillet 1892



LES PREMIÈRES APPLICATIONS DE L'ÉLECTRICITÉ AUX GRANDES ORGUES

# L'ORGUE ÉLECTRIQUE
## N'EST PAS
## D'ORIGINE AMÉRICAINE

Dans son numéro du 8 juillet dernier, « L'Aquitaine », de Bordeaux, publiait, sur les orgues électriques, un article dans lequel on lit :

*Les orgues électriques sont d'origine américaine. Inventées par MM. Schmoele et Mols, de Philadelphie, elles eurent à lutter d'abord contre le scepticisme des facteurs français. Seul, M. Merklin comprit bientôt que l'avenir était là.*

*Paris n'avait point consacré la merveilleuse innovation lorsque l'église Sainte-Clotilde l'adopta* (1888).

Sans retard, j'adressai très respectueusement au directeur une note rectificative pour remettre toutes choses en leur place et effacer l'impression produite par une rédaction aussi éloignée de la vérité; en même temps, je lui envoyais ma brochure de 1890, *Les premières appli-*

*cations de l'électricité aux Grandes Orgues*, contenant tous les renseignements de nature à faciliter l'étude sérieuse de la question. J'attendais la réponse lorsque, dans le numéro du 22 juillet, je lus avec un étonnement toujours croissant que ma petite note, absolument inoffensive à tous égards, ne serait pas publiée sous ce prétexte étrange qu'elle pouvait amener des répliques et que M. le Directeur *avait à cœur d'éviter aux abonnés de ce paisible journal l'ennui d'une polémique.*

On sait très bien que ces articles de « L'Aquitaine » lui sont communiqués, on peut même dire que l'origine en est connue, il n'en résulte pas moins que la vérité se trouve altérée au profit de projets ambitieux et mercantiles par la complaisance ou la faiblesse d'une presse qui, sans paraître comprendre la gravité de ses actes, répand inconsciemment l'erreur. Partout en effet, dans les écrits de ce genre, du Nord au Midi, nous remarquons les mêmes trivialités, les mêmes contradictions, les mêmes artifices pour éluder les questions techniques, et, bien entendu, le même acharnement pour dénigrer nos premières orgues électriques, ou même faire douter de leur existence.

Nous nous demandons donc pourquoi « L'Aquitaine » n'a pas publié la note que nous lui avions adressée. Quand on craint les ennuis d'une polémique on ne se fait point provocateur. Si mes contradicteurs, qui s'abritent sous d'honorables signatures, sont préparés à traiter un tel sujet sans badinage et avec le sérieux qui lui convient, pourquoi redouter la lumière ou faire soupçonner que l'auteur de ces articles ne connaît pas le premier mot de la question? Sans de longues recherches, « L'Aquitaine » pouvait cependant se reporter aux *Études Religieuses*, si

connues de ses lecteurs (1), pour s'expliquer tout au moins une des causes de cet acharnement contre l'œuvre française de l'orgue électrique. Voici, par exemple, un des passages qui éclairent le mieux la situation :

*Chose singulière, quand M. Merklin construisit le grand orgue électrique de Saint-Nizier, à Lyon, loin de croire qu'il appliquât une invention française, il crut doter la France d'une invention toute récente, apportée d'Amérique à beaux deniers comptants...* (Tome LIV, mai 1891, p. 153.)

Dans ces lignes se trouve déjà l'explication des attaques insensées dirigées contre nous, un mot les résume, le dépit.

Le dépit d'assister, impuissant, à la construction de magnifiques orgues électriques françaises, déjà nombreuses aujourd'hui et très perfectionnées ; le dépit de ne pouvoir se draper dans le monopole.

La lecture plus complète des *Études Religieuses* aurait encore appris à « L'Aquitaine » ce qui suit :

... *Aujourd'hui, ils nous présentent et nous vendent comme leur bien propre le système de M. Peschard, celui-ci élève la voix pour rappeler ses droits méconnus ; n'ayant pas eu le profit de son invention, puisque son brevet est périmé depuis longtemps, il est bien juste qu'il en revendique l'honneur. Nous ne pensons pas qu'on puisse le lui disputer.* (Loc. cit.)

---

(1) « L'Aquitaine » elle-même en publie les sommaires. — Les *Études Religieuses* ont du reste été invoquées dans un rapport relatif aux orgues électriques de Valenciennes construites sous le patronage américain. 1891.

Enfin, puisque, au mépris des usages les plus universellement respectés, « L'Aquitaine » a clos le débat, non seulement en repoussant ma note, non seulement en s'abstenant de motiver raisonnablement son refus, mais encore en attaquant de plus en plus nos premiers travaux, je me trouve amené à m'expliquer plus longuement par une autre voie, et je commence par rappeler très sommairement ces travaux, entrepris en collaboration avec Barker dès l'année 1861, et leurs résultats.

En 1863, la construction de l'orgue de Saint-Augustin, à Paris, à trois claviers et pédalier, était résolue, et le Préfet de la Seine nommait, pour examiner et recevoir l'instrument, une commission composée de MM. Dumas, Baltard, Ambroise Thomas, Batiste, du Moncel, Lissajous et Seguier (1).

En 1864, cet orgue électrique fonctionnait déjà partiellement dans les ateliers de Barker.

En 1866, un autre orgue électrique, à deux claviers et pédalier, était terminé et placé dans l'église de Sâlon (Bouches-du-Rhône).

Enfin, l'orgue de Saint-Augustin est inauguré en 1868, et cet événement obtient un retentissement considérable (2).

---

(1) *Exposé des applications de l'Électricité* (Paris, 1885), par du Moncel, membre de l'Institut, page 84.

(2) Les journaux et les revues de l'époque ont rendu compte de l'inauguration solennelle (juin 1868) à laquelle assistait le Conseil municipal de Paris, de hauts fonctionnaires et beaucoup de membres de l'Institut.

La presse anglaise, elle-même, rend justice à l'initiative des Français pour la construction des premières orgues électriques.

L'année suivante, un autre grand orgue, à trois claviers manuels et pédalier, était terminé et installé dans l'église Saint-Pierre de Montrouge, à Paris.

Surviennent les événements de 1870, qui arrêtent, on le comprend, cette industrie naissante, et, comme si de telles vicissitudes n'avaient pas été suffisantes, cet orgue de Montrouge, le dernier construit et le plus perfectionné, était à peu près détruit par les bombes en 1871.

Dans la brochure de 1890, je donne des renseignements plus étendus sur ma collaboration avec Barker ; je rends compte du premier orgue électrique en Amérique, en 1876, construit par M. Hilborne Roosevelt (1), et de l'arrivée en Europe de MM. Schmoele et Mols vers 1883, avec leur système. Mais ce court exposé suffit, les faits d'ailleurs sont historiques, indiscutables ; et cependant, même après avoir pris connaissance de tous ces renseignements que je venais de lui fournir, « L'Aquitaine » trouve moyen de dire, en quelques lignes, que les orgues électriques de MM. Peschard et Barker ne

---

Le « Musical Standard », après une longue étude de la question, conclut ainsi : *the honours of the application of combined electricity and pneumatics must remain divided between the Frenchman Albert Peschard and the Englishman Charles Spackman Barker.* May 23. 1891.

(1) Dans une deuxième édition je raconterai comment M. Hilborne Roosevelt, l'auteur de cet orgue en Amérique, avait appris l'application du système électrique, après 1871, dans les ateliers de Barker retiré en Angleterre.

Il est intéressant aussi de remarquer que les Américains, semblant nous imiter en tous points, ont tout d'abord construit à Philadelphie un de leurs orgues électriques dans une église nommée Saint-Augustin, comme à Paris.

sont que des *essais*, — *enfance de l'art,* — *des intuitions*, — *des ébauches indignes du progrès moderne*, — *la condamnation du système.*

Ainsi, c'est entendu, on veut effacer la période de 1860 à 1870, parce qu'elle est décisive pour l'histoire de nos orgues françaises. Supposons, en effet, que le langage de « L'Aquitaine » soit pris au sérieux ; alors il faut convenir que la Ville de Paris, le Préfet de la Seine et Baltard ne sont plus, aux dates de 1863 et de 1868, que les auxiliaires trop complaisants de gens inexpérimentés, tels que J.-B. Dumas, du Moncel et autres — sans parler de Barker et de moi.

Du reste, nos adversaires et leurs amis dissimulent à peine leur pensée, quelquefois même leurs aveux ne sont que de douces et ironiques réjouissances. Faire table rase des travaux de leurs prédécesseurs, étouffer la voix de leurs concurrents par de retentissantes réclames, préparer dans toutes les provinces une entrée en scène pompeuse sous le nom américain, tel est le programme de cette tentative burlesque, déjà misérablement avortée.

Nos adversaires, croyons-le bien, connaissent exactement les points faibles des Français ; ils nous savent prompts à l'enthousiasme comme au découragement, impressionnables et quelquefois crédules, et c'est pour cela qu'ils essaient de frapper nos esprits par des démonstrations effrontées, comme celle suggérée à « L'Aquitaine », et dont ce journal, en réalité, est victime.

Ainsi, ils parleront de l'orgue de Saint-Augustin, à Paris, dans les termes que l'on sait, mais en se gardant bien de dire qu'il fonctionne toujours et que l'artiste célè-

bre, Eugène Gigout, le tient depuis vingt-quatre ans (1) ; ils oublieront de reconnaître que l'orgue de l'église de Sâlon (Bouches-du-Rhône) fonctionne encore depuis vingt-six ans (2) ; ils oublieront de mentionner le grand orgue de Montrouge, si malheureusement détruit, parce qu'ils savent bien que ce ne sont pas là des *ébauches*, ni des *essais*, ni des *intuitions*.

En gens se croyant rusés, ils s'efforcent de rabaisser nos travaux et d'affaiblir, autant qu'il est possible, le mérite de notre initiative, en se complaisant à faire remonter l'origine de l'orgue électrique à un curé du Nivernais, du siècle dernier, supposant leurs lecteurs assez niais pour ne pas savoir qu'il est ici question d'un clavecin, ou plutôt d'un carillon électrique, et qu'il ne peut s'agir d'action sur les soupapes, la pile n'étant pas même inventée à cette époque.

Ils rappellent les essais de Froment et de du Moncel sans expliquer que ces savants n'ont jamais entrevu l'action électro-pneumatique que je proposai à Barker en 1862, et qui rendait désormais réalisable l'orgue électrique, ainsi que le raconte du Moncel lui-même, qui, d'ailleurs, n'hésite pas à dire que les premières orgues américaines ne sont que des copies (3).

Ils n'expliquent pas que les accidents survenus à l'orgue de Saint-Augustin furent réparés par un organier

---

(1) M. Guérot, électricien, a aussi une part importante dans cet orgue, c'est lui qui entretient la source électrique avec la pile Delaurier.

(2) Depuis vingt-six ans cet instrument est encore tenu par le même organiste, M. Payan.

(3) Loc. cit., p. 84 et 95.

savant et expérimenté, M. Férat, et, comme d'habitude, ils ont soin, dans leurs citations, de s'arrêter, pour égarer le lecteur, sans ajouter, par exemple, ces mots de du Moncel : *Les causes, il faut en convenir, ne tenaient aucunement au système* (1).

Ils savent fort bien que le pays auquel reviennent les premières applications se trouve naturellement dans un état de supériorité qui attire bientôt la clientèle extérieure. C'est pour cela qu'ils accordent cet avantage à l'Amérique, en n'ayant pas même le sentiment élémentaire de patriotisme qui nous fait expliquer le temps d'arrêt de l'orgue électrique par nos revers de 1870 et années suivantes.

Et ce sont eux qui ont déjà imaginé ce mot de la fin :

*Il a raison, et nous n'avons pas tort.* (« L'Aquitaine » du 22 juillet.)

Vous serez donc toujours les mêmes, vous tous, serviteurs humbles et soumis, qui avez prononcé sur l'origine de l'orgue électrique, à l'occasion d'un instrument établi à Meslay, ce verdict extraordinaire :

*L'invention adaptée à Meslay et ailleurs est française : elle est due à un ingénieur de Philadelphie, de qui M. Merklin a acquis le brevet pour l'exploiter en France.* (« Le Courrier du Maine », 8 février 1891.)

Malgré tous ces moyens auxquels, après tout, il est inutile de donner un nom, il reste bien établi que nous

---

(1) Loc. cit., p. 85.

avons construit en France les premières orgues électro-pneumatiques, et qu'après un quart de siècle elles fonctionnent encore, sauf celles qui furent détruites en 1871, dans les circonstances que l'on connaît.

Dans mes diverses publications, je n'ai jamais fait la critique de la facture d'aucun constructeur, je persisterai dans cette voie, seulement, il me sera permis, d'expliquer en quoi le procédé américain, qui n'est qu'une complication du nôtre, se trouve théoriquement et pratiquement inférieur à celui de nos orgues électriques françaises.

On voudra bien commencer par se reporter, autant que possible, à la figure de mon appareil, page 38 de ma brochure.

Pour rendre la disposition plus pratique, je fus amené de bonne heure à loger le levier dans la laye même, en lui donnant un système de décharge qui ne consiste plus qu'en une petite soupape soulevée par l'armature. C'est cet intermédiaire fort simple, breveté en 1864, qui est adopté aujourd'hui par les constructeurs — sauf, bien entendu, les perfectionnements de nos organiers français, dont j'apprécie l'importance — et c'est lui qui, étant parti de France, revient d'Amérique avec un appendice embarrassant, mais présenté comme une invention merveilleuse.

L'appareil Schmoele et Mols (1) se compose de deux

(1) A diverses reprises on a tenté d'insinuer que je combattais ce système parce qu'il venait d'Amérique; j'ai déjà, dans divers

soufflets, non pas simplement juxtaposés, mais réunis en se faisant suite. L'électro-aimant soulève une petite soupape à double effet, qui introduit le vent dans un tout petit soufflet dont la partie mobile consiste en un simple diaphragme, lequel soulève la deuxième soupape, c'est-à-dire celle du grand levier. Ce dernier, à son tour, abaisse la soupape d'introduction.

On appellera comme on voudra cette liaison de deux leviers, mais il est à noter que l'examen technique de l'appareil américain est toujours, dans nos controverses, éludé sous une apparence de discussion banale et incorrecte. Dans cette réserve embarrassée il faut voir, sans doute, la crainte de trop bien montrer la reproduction des organes de mon levier intérieur, mais il y a un autre motif plus grave, puisqu'il intéresse directement le jeu de l'orgue : les explications sérieuses sur le sujet font, en effet, toujours comprendre que le fonctionnement de cet appareil a lieu par actions non pas simultanées mais successives. Dans ce système, nous le répétons, l'électro-aimant agit d'abord sur le petit soufflet, lequel agit sur le grand, lequel agit sur la soupape d'introduction, et on

---

journaux, fait justice d'une telle absurdité. Voici, en effet, ce que j'avais écrit tout d'abord à cette occasion :

« Nous admirons sans réserve ces grandes inventions américaines qui font l'étonnement du monde entier ; d'ailleurs, en France, on fait généralement bon accueil aux inventions étrangères..... mais, en même temps, on voudra bien reconnaître qu'il y aurait aussi quelque faiblesse à subir l'influence d'un prestige vraiment immérité en acceptant placidement, comme de nouvelles et merveilleuses conceptions venues de loin, des combinaisons qui ont pris simplement naissance sur le sol même de notre pays. » — (*Les premières applications de l'électricité aux Grandes Orgues*. 1890, page 45.)

obtient ainsi une économie dans la dépense de la pile, puisque la soupape du petit levier, soulevée par l'électro-aimant, peut être réduite alors aux proportions les plus minuscules. Ce principe de multiplication de force initiale pneumatique, connu du reste depuis cinquante ans, n'occasionne pas, je dois le dire, autant de lenteur qu'on pourrait le supposer, et je le sais par expérience, ayant fait bien souvent des essais sur des leviers multiples au point de pouvoir suivre des yeux l'ondulation inévitable ; mais son application se fait toujours aux dépens de la vivacité et de la netteté du jeu et, d'ailleurs, la complication qu'il entraîne doit faire renoncer à la généralisation du procédé.

C'est là ce qui explique pourquoi l'orgue électrique de Saint-Augustin, à Paris, si injustement attaqué, reste toujours, aux yeux des artistes, supérieur pour la promptitude d'action, à toutes les orgues construites dans le système américain, et, par suite, on comprend très bien pourquoi les orgues à levier simple perfectionné se répandent de plus en plus. Le 27 de ce mois, nous assistions à l'inauguration du grand orgue électrique de Montivilliers par M. Guilmant. Quelle vivacité d'attaque, quelle netteté, par exemple dans la *Fanfare* de Lemmens, si bien choisie pour la circonstance.

En résumé, les leviers multiples, quelles que soient leurs dispositions, formeront toujours un ensemble inférieur au levier simple français, en ce sens qu'ils compliquent la disposition et ralentissent l'action. Le levier simple, en effet, ne respire pas à deux degrés, il n'a pas deux inspirations, il n'est pas poussif. Et, lorsque le courant est approprié avec discernement, en *tension* et *quantité*, à la résistance de l'électro-aimant et de la

dérivation, tout retard, toute altération deviennent impossibles. — Pour ce qui concerne ces altérations provenant d'une disposition insuffisante ou défectueuse de la pile et des résistances, nous renvoyons à nos *Études sur l'orgue électrique* qui paraissent dans le « Monde Musical ».

On lit encore dans « L'Aquitaine » :

*Déjà cent curés du diocèse éprouvent les saintes ardeurs de la fièvre électrique.*

Ce passage est reproduit dans nombre de journaux et le bon curé du Nivernais, qui jouait de l'orgue sans soufflets, sans soupapes et sans tuyaux, est surpassé. Les cent curés de la Gironde, désormais légendaires, témoigneront leur reconnaissance à « L'Aquitaine » comme ils l'entendront; pour nous, laissant de côté ce qu'il y a d'étonnant dans ce langage, il nous semble que l'état fiévreux ne serait pas précisément une situation normale et c'est même cet état de fièvre que nous voudrions prévenir. Loin de provoquer cette surexcitation extraordinaire, nous conseillons au contraire, le calme, l'examen, la réflexion. Et ce conseil n'est pas tout à fait désintéressé, car on voudra bien nous accorder que l'orgue électrique à levier simple, dont nous défendons la cause, ne doit, ni souffrir des maladresses d'une réclame grotesque, ni partager les amers reproches d'un public d'abord abusé puis ensuite désenchanté et désillusionné.

Avant de terminer cette note, je dois signaler un procédé auquel le correspondant de « L'Aquitaine » a recours pour attaquer l'orgue de Saint-Augustin.

Il m'oppose que M. Wolf, membre de l'Institut, a, dans une lettre, parlé de cet orgue comme d'un insuccès.

D'abord, qu'il soit constaté que c'est « L'Aquitaine » qui tient à inaugurer ce système de polémique.

Je pourrais me contenter de répéter, une fois de plus, que l'instrument fonctionne depuis vingt-quatre ans et qu'il domine de sa supériorité, au point de vue artistique, ceux qu'on lui oppose; mais, de plus, je surprends encore ici mes adversaires dans leurs façons d'habitude : ils se gardent bien d'ajouter que cette lettre de M. Wolf date de 1887 et que ma dernière brochure date de 1890.

Or, cette brochure et les documents qu'elle renferme ont appris bien des choses à tout le monde; il faut le croire, car M. Wolf lui-même, en la recevant, n'hésite pas à m'écrire (21 janvier 1891).

... *Je l'ai lue avec beaucoup d'attention et au grand profit de mon instruction personnelle touchant l'histoire de cette merveilleuse application de l'électricité.*

Le savant professeur s'est rappelé sans doute, l'opinion, si souvent invoquée, qu'il avait émise précédemment sur le levier intérieur (1).

En effet, ce moteur, *aussi simple qu'ingénieux*, *naïf même*, et que M. Wolf croyait ainsi américain, on en connaît aujourd'hui l'histoire.

---

(1) Voyez notamment dans le rapport sur les orgues électriques de l'église Saint-Vincent-de-Paul, à Marseille, page 12, une description due à M. Pouget, inspecteur général des Postes et Télégraphes, qui se rapporte exactement à mon levier intérieur.

Dans un rapport répandu à profusion et relatif à des orgues construites en France, d'après le procédé américain, l'auteur avait osé, il y a un an, pour mieux frapper le public, invoquer les *Études Religieuses*. Je m'empressai de produire, dans mes réponses, divers passages de ces *Études Religieuses* dont j'ai toujours accepté l'arbitrage et sur lesquelles mes adversaires — honteux et confus — gardent aujourd'hui un silence prudent. En même temps on s'était appuyé sur M. l'abbé Ply (1), dont nous connaissons l'attachement d'ancienne date pour la maison concessionnaire du procédé américain. Il me sera donc permis d'invoquer une opinion récente et formée en connaissance de cause qui a d'autant plus de poids que M. l'abbé Ply jugea autrefois sévèrement le système électrique et nos premières orgues ; malgré cela, après avoir pris connaissance de ma brochure de 1890, il m'écrivait le 26 janvier 1891 :

*Aujourd'hui vous démontrez d'une manière palpable que nos inventeurs américains ne sont que des copistes heureux. Dieu soit loué! C'est donc encore ici la France qui est en tête. Laissez-moi vous féliciter.*

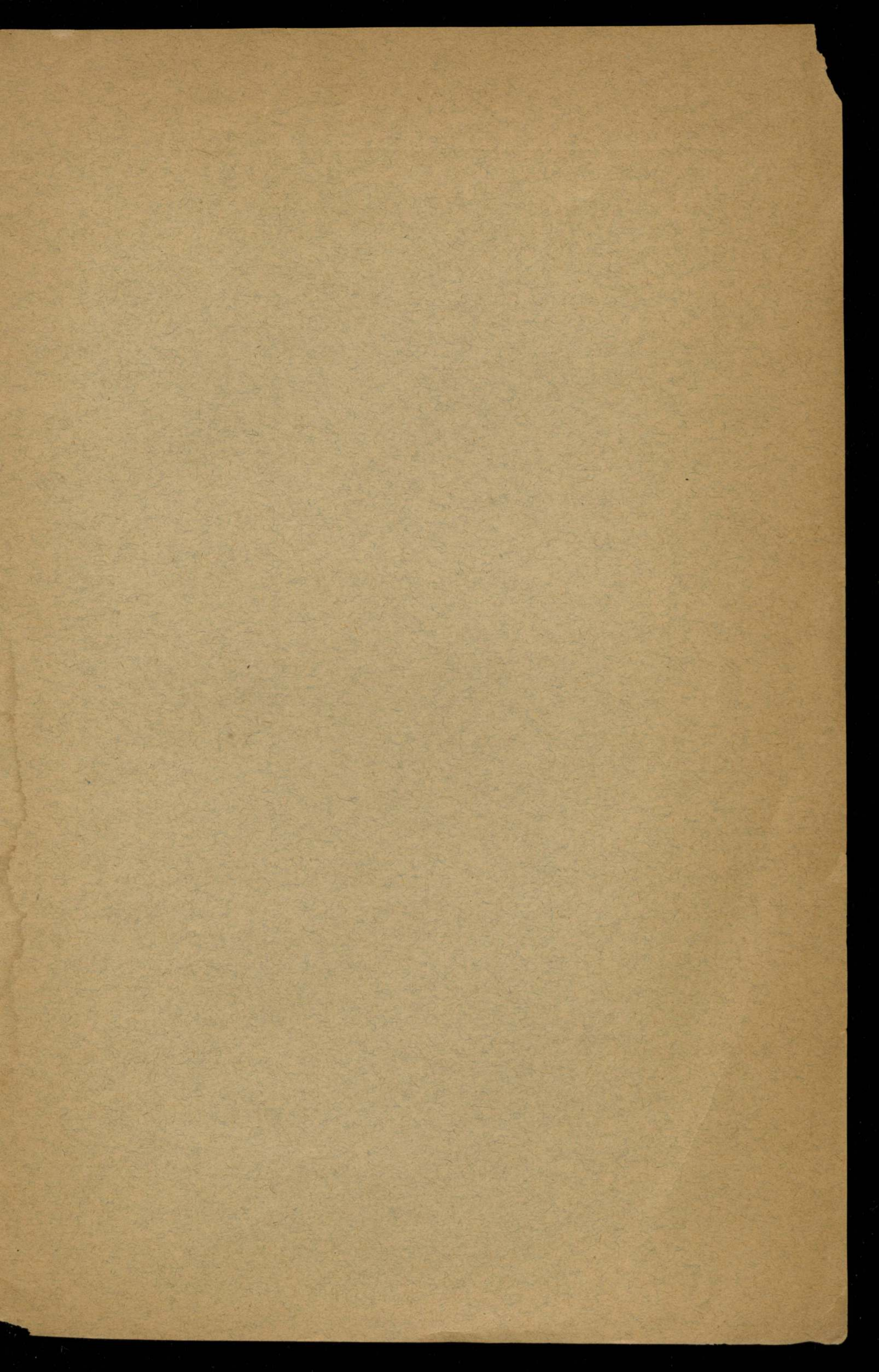
Il est inutile, je pense, de rien ajouter.

Qu'il soit bien entendu que *l'Orgue électrique n'est pas d'origine Américaine.*

30 juillet 1892.

---

(1) Auteur de *La Facture moderne*. Lyon, 1878.




IMPie Ve P. LAROUSSE &Cie
ENCYCLOPÉDIE
PL
PARIS
RUE
MONTPARNASSE
19
PARIS